

Séquence 1 : Etre citoyen en France et en Europe

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Constitution de 1958 (Préambule, art. 1, 2, 3 et 4)
- Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État (art. 1 et 2)
- Loi du 15 mars 2004, sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics, modifiant le code de l'éducation, art. L 141-5-1
- Loi du 17 mars 1998, sur la nationalité (art. 6) modifiant le code civil (art. 21-11)
- Code civil (art.18)
- Traité sur l'Union Européenne du 1er février 1992 (2ème partie : la citoyenneté de l'Union (art. 8, 8A, 8B, 8C, 8D)

Enseignement moral et civique 3° : connaissances, capacités et attitudes visées pour le DNB.

-Connaitre les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.

-Définir les principaux éléments des grandes Déclarations des droits de l'homme. (1789 et 1948)

-Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens).

-Reconnaitre les grandes caractéristiques d'un Etat démocratique et savoir comment ils se traduisent dans les institutions de la V^e République.

-Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie (engagement associatif).

-Connaitre l'évolution du droit des femmes dans l'histoire et dans le monde.

-Connaitre les principaux droits sociaux.

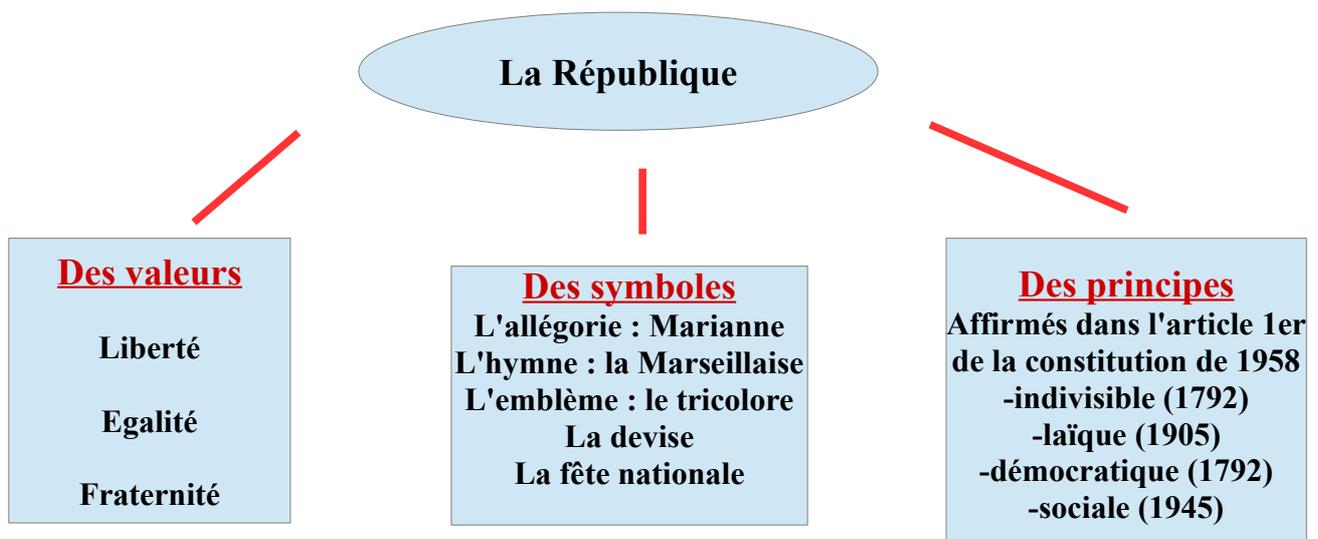
-Connaitre les grands principes qui régissent la Défense nationale. (JDC, menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, engagements européens et internationaux de la France).

Thème 1 : Etre citoyen en France et en Europe

I. Qu'est-ce qui réunit les Français dans la République ?

Une **république** : du latin *res publica*. Régime politique dans lequel la charge de chef de l'Etat n'est pas héréditaire, par opposition à la monarchie.

Les élèves répondent à la question n°1 p. 409.



La Première République est proclamée en 1792 après le renversement de la monarchie

Devoirs : apprendre le cours p. 414 ; connaître l'essentiel p. 416.

Vocabulaire : citoyen ; république ; démocratie ; laïcité ; une constitution.

Exercice à compléter à la maison : lois et principes de la République

Entrée :

observer la photo n°3 p. 421 : panneaux électoraux.

II. Qu'est-ce que la citoyenneté ?

1/ Un citoyen est un habitant qui a des droits et des devoirs.

- des droits politiques :

voter

éligibilité

C'est la base de la démocratie. Suffrage universel masculin (1848) et féminin (1944). La **souveraineté** appartient au peuple.

Document n°3 p. 415 : photo d'un mariage.

- des droits civils :

se marier, se pacser, divorcer.

protéger sa vie privée

circuler librement

Liberté de pensée

Liberté de réunion

Affiche n°1 p. 424 : le droit à la protection sociale.

-des droits sociaux :

Droit à la retraite, à la protection de la santé

Droit de se syndiquer

Droit à l'instruction

Mais le citoyen a aussi des devoirs :

Respecter les lois

Payer les contributions publiques

Défendre son pays

2/ Citoyenneté et nationalité

On confond souvent citoyenneté et nationalité. **Nationalité** = lien juridique qui relie un individu à un Etat.

La **citoyenneté** = le fait de participer à la vie politique de son pays.

Les élèves prennent connaissance des documents n°1, 2 et 3 p. 422 puis répondent aux questions n°1, 2 et 3 p. 423.

-L'acquisition de la nationalité française repose sur le **droit du sang** ou le **droit du sol**.

-Un enfant né en France, de parents étrangers, peut demander la nationalité française. S'il la demande avant 18 ans, il doit avoir résidé au moins 5 ans en continu en France.

-Les étrangers majeurs peuvent devenir français par **mariage** ou **naturalisation**.

Document n°2 p. 420 : deux cartes électorales.

3/ La citoyenneté européenne.

Aujourd'hui, les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent participer aux élections municipales et européennes. Mais ils ne peuvent pas être élus maire ou adjoint.

-c'est la double citoyenneté créée par le **traité de Maastricht en 1992**. (doc. 4 p. 425)

Devoirs :

Lire et apprendre le cours p. 424.

Document n°1 p. 426 : axe des temps.

III. Comment s'exerce le droit de vote depuis deux siècles ?

1/ Une longue histoire.

Depuis 1791, le droit de vote ne cesse de s'élargir : censitaire puis universel. Masculin puis féminin. La limite d'âge descend...

1848 : suffrage universel masculin

1944 : suffrage universel féminin

1974 : majorité à 18 ans

1992 : double citoyenneté

Cette évolution suit l'évolution des mentalités.

Document n°2 p. 428 : que dit le droit ?

2/ Des conditions de vote précises.

Pour voter, quatre conditions :

-nationalité française

-majorité

-jouir de ses droits civils et politiques (document n°6 p. 429)

-être inscrit sur les listes électorales

-Le suffrage est universel, égal et secret : à ces conditions, la démocratie est respectée.

Devoirs :

Lire et apprendre le cours p. 428 et lire p. 430/431

Vocabulaire p. 428 : circonscription électorale ; dépouillement ; éligibilité ; gouvernement représentatif ; + constitution